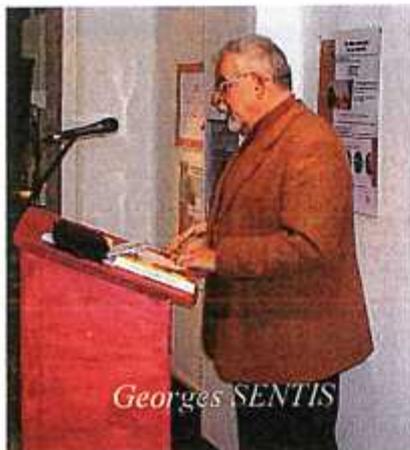




Comme l'essence de la république ou de la démocratie est l'égalité, il s'ensuit que l'amour de la patrie embrasse nécessairement l'amour de l'égalité. (Maximilien ROBESPIERRE)



Georges SENTIS

NOTRE PRESIDENT D'HONNEUR

Toute une carrière de professeur dans les lycées du Nord de la France n'avait qu'à peine estompé chez notre ami Georges Sentis son accent méridional, aussi nous ne fûmes pas surpris qu'à l'heure de la retraite il n'eût de plus pressé que de rejoindre son Languedoc natal.

Il a conservé bien sûr avec nous des contacts étroits mais ce fut quand même pour notre association une difficile rupture.

En 23 ans d'activité au sein de notre comité scientifique puis à la présidence de l'ARBR, Georges Sentis a beaucoup contribué à la réussite et à la qualité de nos initiatives. Il a été l'organisateur de plusieurs de nos colloques qui ont attiré à Arras des historiens réputés, comme ceux sur l'image de Robespierre dans le monde entier et sur Mouvement ouvrier et République. Georges a animé nombre de nos conférences et ciné-débats (et par exemple sillonné notre région avec sous le bras les bobines de la Marseillaise de Jean Renoir), publié plusieurs de nos brochures, éclairé les réunions de notre Comité de son érudition de docteur en histoire avec une inaltérable gentillesse et bonne humeur.

C'est pour tout cela que notre dernière Assemblée, unanime, a voulu proposer à notre ami Georges Sentis de devenir :

PRESIDENT D'HONNEUR des Amis de Robespierre.

SOMMAIRE

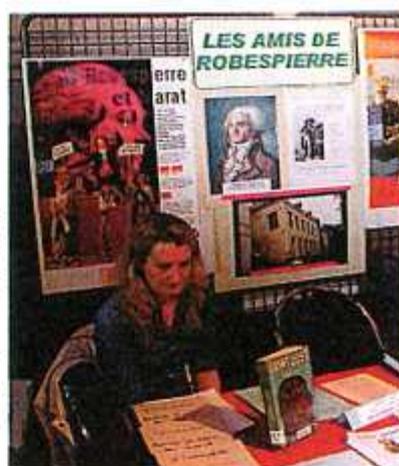
- Page 1 : Georges Sentis
Stand de l'Arbr
- Page 2 : A.G. du 20 mars 2010
- Page 3 : AG et Comité de l'Arbr
- Page 4 : Du CDF au CSP
- Page 5 : Nouvelles brèves
- Page 6 : Deux météores dans la
Révolution
- Page 7 : Les horlogers d'Arras
- Page 8 : Deux frères en fuite
- Page 9 : Le tribunal révolutionnaire
- Page 10 : Les droits des bâtards



**SALON DU LIVRE
D'EXPRESSION POPULAIRE
ET DE CRITIQUE SOCIALE
D'ARRAS**

Il attire le 1^{er} mai des milliers de visiteurs. Et comme chaque année, le stand des Amis de Robespierre y sera présent pour présenter ses activités et ses publications.

Alexandre COUSIN, des Amis de Robespierre, sera à la table des auteurs pour dédicacer son ouvrage sur **Augustin Robespierre et Philippe Lebas**.



ASSEMBLEE GENERALE DES AMIS DE ROBESPIERRE (ARBR) LENS LE 20 MARS 2010

RAPPORT D'ACTIVITES

Notre précédente Assemblée générale s'est tenue le 17 mai 2008 à Arras, en plein cœur d'une année marquée par plusieurs importantes manifestations organisées pour le 250^{ème} anniversaire de la naissance de Robespierre.

Elle fut suivie durant le mois de juin 2008 de l'exposition, dans la Maison Syndicale de Lens, de nos panneaux sur « *Le Pas-de-Calais sous l'Empire* ».



Puis, le 28 juillet 2008, jour anniversaire de la mort de Robespierre, par trois initiatives :

Un hommage à Frédéric DEGEORGE, éminent Arrageois, ardent républicain, défenseur de Robespierre dont nous avons fleuri le monument au cimetière d'Arras.

La présentation à l'Office culturel d'Arras de l'ouvrage réalisé et édité par notre association : *CINQUANTE PORTRAITS DE ROBESPIERRE*

Et en soirée, un Banquet républicain dans un restaurant d'Arras.

Les semaines qui ont succédé aux vacances ont été occupées à préparer la présentation de la pièce de notre Caroline FREGEAC : « *THERMIDOR* ».

Un montage scénique de cette œuvre a été créé par la *Compagnie « A Livre Ouvert »* le 23 novembre 2008, dans la salle de spectacle de l'Office culturel d'Arras et suivi d'un débat nourri entre le public, l'auteur et les comédiens.

Les mois qui ont suivi ont été marqués par des débats qui ont eu quelque retentissement dans le public et surtout dans les milieux de l'Education sur l'utilisation *des références à l'histoire dans le discours politique et la place de l'histoire dans les programmes scolaires*. La connaissance de la Révolution et de certains de ses personnages y ont tenu une certaine place et nous avons participé à ces débats, comme par exemple à partir de plusieurs éditoriaux et articles de notre bulletin.

Nous avons poursuivi la *publication régulière de brochures* (nous en avons édité dix-sept en vingt ans) par deux fascicules consacrés à un aspect méconnu des relations avec l'Irlande de la France révolutionnaire et napoléonienne : « *IRISH INDEPENDENCE/THE FRENCH HOPPE* » et « *UN PETIT DICTIONNAIRE DES GENERAUX IRLANDAIS DE LA REVOLUTION ET DE L'EMPIRE* ». On les doit à notre secrétaire, le Dr Michel CSANYI, grand connaisseur de ces questions.

Le 1^{er} mai 2009 nous avons, comme chaque année, tenu un *Stand des Amis de Robespierre* au « Salon du Livre d'expression populaire et de critique sociale » d'Arras qui nous permet d'innombrables contacts.



Au printemps 2009 (le samedi 9 mai), nous sommes allés en délégation à *Blérancourt* (Aisne) pour l'*inauguration du buste de Saint-Just* dans l'hôtel de ville.

Menant des activités similaires à celles de l'Association créée par M. VINOT pour la Restauration de la Maison de Saint-Just, nous entretenons depuis toujours avec elle de relations amicales. Nous aimerions connaître à Arras, pour le devenir de la MAISON ROBESPIERRE la même réussite que celle de nos amis picards en cours de réalisation d'un véritable MUSEE SAINT-JUST.

Nous n'avons malheureusement, quant à nous, pas vraiment progressé dans ce sens.

Le 28 juillet (*9 THERMIDOR*) nous avons, avec nos nombreux amis franciliens, rendu *HOMMAGE A ROBESPIERRE à PARIS*. De la Conciergerie, à l'emplacement de la Salle du Manège (où fut proclamée la première République) puis à la place de la Concorde, où il fut exécuté, nous avons fait le dernier parcours de Robespierre avant d'aller jusqu'à son ancienne demeure, rue St Honoré. Un repas amical nous a ensuite réunis dans un restaurant parisien.

Suite page 3

Suite du Rapport d'activités (Mai 2008– Mars 2010)

En octobre dernier, notre comité a joint sa protestation à toutes celles qu'a suscitées la décision du Maire de Paris et de refuser une fois de plus de donner le nom de Robespierre à une rue de Paris.

En novembre nous avons organisé, à l'Office culturel d'Arras, un débat largement suivi autour du personnage de **FOUCHÉ**.

Notre comité a pris connaissance avec grand intérêt, et fait connaître par son bulletin, le Mémoire de master II d'Alexandre COUSIN (membre de notre direction) sur deux révolutionnaires du Pas-de-Calais, AUGUSTIN ROBESPIERRE et PHILIPPE LE BAS.

Une aide financière de l'ARBR à la publication de cet ouvrage, sous le titre « *Augustin Robespierre & Philippe Le Bas, deux météores dans la Révolution* » a été décidée.



La publication de notre bulletin trimestriel « **L'INCORRUPTIBLE** » s'est poursuivie avec la même régularité, et avec aussi deux améliorations sensibles dans les derniers numéros : des contributions plus larges à la rédaction des articles et l'introduction progressive la couleur.

Il est publié à 300 exemplaires qui partent dans de nombreux départements, et une trentaine (10 %) à l'étranger, de Tokyo à Melbourne. Nous l'offrons aussi aux CDI des lycées et collèges d'Arras.

Bulletin de liaison entre les membres dispersés de l'ARBR dont il relate les initiatives, il fait régulièrement connaître la pensée de Robespierre, les publications récentes sur la Révolution, les principaux personnages et événements de la Révolution et de l'Empire dans le département du Pas-de-Calais.

Le **FONDS ROBESPIERRE** qui fonctionne avec le concours de la Bibliothèque municipale de St-Laurent-Blangy J.P Fleurquin, s'enrichit régulièrement de publications récentes (dont les AHRF) et de dons, ce qui pose des problèmes de place disponible dont il faudra se préoccuper.

NOTRE SITE www.amis-robepierre.org, créé par Laurent PETIT, est toujours présent sur internet et continue de nous valoir courrier et adhésions ; mais il est trop rarement actualisé. Nous examinerons les moyens de rendre plus actif ce précieux outil de communication.

Nous accueillons chaque année de nouveaux membres, qui compensent une érosion naturelle des effectifs (nous comptons un fort noyau d'amis qui nous accompagnent depuis la création de l'ARBR). La dispersion de nos 250 membres pose des problèmes de représentation au niveau du comité. Celui-ci se réduit à une demi-douzaine d'actifs disponibles, ce qui appelle un nécessaire et urgent renfort si on veut pouvoir *poursuivre un combat qui, l'actualité le prouve, est loin d'être gagné.*

Le Comité sortant

Le Comité élu le 14 mars 2010

M. COUSIN Alexandre	Arras
M. DEBARGE René	Harnes
Mme DELLAC Françoise	Arras
M. DUBOIS Michel	Carency
M. DUQUESNE Arsène	Annay
M. FLAMENT Maxime	St Omer
M. LARDE Maurice	Arras
M. PATTE Jean François	Arras
M. PETIT Laurent	Millau
M. POLY Dominique	Avion
M. RAUX Gérard	Arras
M. SIMEONE Etienne	Salomé

Le Bureau

Président d'Honneur	
M. SENTIS Georges	Canet en R.
Président	
M. LESCUREUX Christian	St Laurent
Vice présidente	
M ^{lle} BRETT Liliane	Arras
Secrétaire	
Dr CSANYI Michel	Lens
Trésorier	
M. DUQUESNOY Olivier	Chaumont
Secrétaire adjoint	
M. ADAM Yves	Arras
Trésorier adjoint	
M. MARTINAGE J.-Claude	Haisnes

UN GRAND MERCI

Emile FOURNIER



Henri CLAVERIE



durant 20 ans ils ont animé notre Comité

Les Amis de Robespierre (ARBR) Maison des Sociétés 62000 Arras. robepierre-62@orange.fr

Le 1^{er} janvier 1793, le député Kersaint fit un rapport à la Convention nationale sur le changement de conduite du gouvernement britannique sur tout ce qui avait rapport à la Révolution, sur ses armements et ses préparatifs. Il proposa diverses dispositions, principalement maritimes, dans un projet de décret en 9 articles. L'article 9 fit l'objet d'un décret immédiat qui stipulait : "Les Comités de guerre, des finances, des colonies, de marine, diplomatique, de Constitution et de commerce nommeront chacun trois de leurs membres, lesquels se réuniront dans un local particulier, sous le nom de **Comité de défense générale**. Ce comité s'occupera sans interruption, avec les ministres, des mesures qu'exigent la campagne prochaine et l'état des affaires ; et lorsqu'il aura besoin de la parole pour rapporter une affaire, le président ne pourra la lui refuser." Le 31 janvier, sa composition était élargie par trois membres du Comité des pétitions.

Le 11 mars, Jean-Baptiste Boyer-Fonfrède vint annoncer à la Convention que « le Comité de défense générale est presque entièrement désorganisé et qu'il lui est impossible de travailler utilement, soit parce que plusieurs de ses membres sont occupés dans d'autres comités, soit parce qu'on cherche depuis quelque temps à lui ôter la confiance dont il a besoin ; en conséquence, il m'a prié de vous présenter sa démission ».

Cette démission ne fut pas acceptée.

Le 18 mars, sur proposition de Barère, la Convention décréta la création d'un Comité de salut public, et le 22 mars, chargea le Comité de défense générale de présenter un projet d'organisation du Comité de salut public.

Le 23 mars, sur proposition de Fabre d'Eglantine, au nom du Comité de défense générale, la Convention décrétait :

Art.1 : Le Comité de défense générale sera composé de vingt-cinq membres ; il sera chargé de proposer toutes les lois et les mesures nécessaires pour la défense extérieure et intérieure de la République.

Art.2 : Le Comité appellera à ses séances les ministres composant le Conseil exécutif provisoire au moins deux fois par semaine.

Art.3 : Le Conseil exécutif et chacun des ministres en particulier donneront au Comité tous les éclaircissements qu'il demandera ; ils lui rendront compte, dans la huitaine, de tous leurs arrêtés généraux.

Art.4 : Le Comité rendra compte, tous les huit jours, à la Convention, de l'état de la République et de ses opérations qui seront susceptibles de publicité.

Art.5 : Le Comité désignera chaque jour deux de ses membres pour donner à la Convention les éclaircissements qui lui seront demandés sur l'état de la République

Art.6 : Le Comité aura extraordinairement la parole toutes les fois qu'il s'agira d'un rapport arrêté par le Comité.

Art.7 : Le Comité fera imprimer, autant que le temps le permettra, les projets de décret qu'il devra présenter à la Convention.



Le Comité de Salut Public (fragment)

Le 26 mars, il fut renouvelé sous l'appellation de **Commission de salut public**. Y furent élus : Dubois-Crancé, Pétion, Danton, Gensonné, Sieyès, Guyton-Morveau, Maximilien Robespierre, Barbaroux, Rühl, Vergniaud, Fabre d'Eglantine, Buzot, Delmas, Guadet, Condorcet, Bréard, Camus, Prieur de la Marne, Camille Desmoulins, Barère, Jean Debry, Isnard, Lasource, Quinette et Cambacérès.

Une composition trop disparate, en majorité girondine - Maximilien Robespierre la qualifie de "Conseil Dumouriez", un fort absentéisme (dépassant la moitié des 25 membres), l'absence de secret des délibérations auxquelles assistaient de nombreux députés et bien d'autres inconvénients firent réclamer un organe moins nombreux, plus puissant, qui recevrait les attributions collectives du Conseil exécutif.

C'est Maximin Isnard qui en prit l'initiative, les 4 et 5 avril, contre l'avis de ses amis Girondins. Soutenu par Bertrand Barère de Vieuzac qui précisa, afin de rassurer ses collègues, les limites apportées aux pouvoirs de cette nouvelle commission par Jean-Paul Marat et Jacques Alexis Thuriot, le décret est arraché à la

Convention qui surmonte ses craintes d'une dictature collective.

Après un long débat, le 6 avril, les articles du projet furent adoptés et la Convention procéda à la nomination des membres du **Comité de salut public**.

Dr Michel Csanyi
Secrétaire de l'ARBR



Barère de Vieuzac (1755-1841)

Lettre ouverte

à M. le Président du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais,

Monsieur le Président,
 Vous préfacez une élégante petite brochure intitulée « **L'ABC du Nord-Pas-de-Calais** » qui énumère par ordre alphabétique les mérites réels de nos deux départements. On y trouve les Beffrois à la lettre B, le Charbon en C, les Endives en E... et en R : Robespierre. Il précède la liste des célébrités natives de la Région, avec trois courtes lignes pour dire que « **son nom est indissociable de la Révolution française, du régime de la Terreur et de la pratique de l'échafaud** (souligné PNS) ».

Que Robespierre ait exigé le droit de vote pour les pauvres, combattu l'esclavage, dénoncé les persécutions religieuses et animé le gouvernement qui a libéré la patrie envahie, n'a curieusement pas retenu votre attention.

Quelques lignes plus loin on lit que le ministre Roger Salengro, né à Lille, fut victime d'une campagne de calomnies. Pour vous qui fûtes un temps professeur d'histoire, le parallèle n'était-il pas facile à établir ?

L'extrême droite que vous citez et qui siège en nombre dans votre conseil, ne trouvera certainement rien à redire aux trois lignes insidieuses que votre brochure consacre à notre illustre concitoyen.

Nous voulons croire que votre vigilance a été prise en défaut et nous espérons, M. le Président, que vous ferez rapidement corriger un texte qui caricature un grand révolutionnaire et exprimerez au contraire notre fierté de compter dans la Région le seul personnage de notre histoire qui ait mérité le surnom d'Incorruptible.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

I.A.R.B.R.

Le Bas ou Lebas

L'attention de notre ami Hector OBRY a été justement attirée par le fait que selon les ouvrages on écrit le nom de Le Bas en deux mots ou en un seul. De même pour Le Bon ou Lebon.

Le dictionnaire de la Révolution française de SOBOUL, écrit Lebas et Le Bon, et le Larousse Le Bas. Sur l'acte de baptême recopié dans l'Histoire de Frévent on lit Le Bas, en deux mots. Mais à cette époque les noms propres ne portaient pas souvent de majuscule. Alors qui croire ?

Un sonnet bien malmené

La règle du sonnet (deux quatrains et deux tercets) est rigoureuse et les lecteurs attentifs ont remarqué que nous avons oublié un vers dans le texte ROBESPIERRE de notre ami Emile FOURNIER, publié dans le n° 70.

Il fallait lire :

*Il est natif d'Arras, c'est sa célébrité
 Et s'il se distingua d'abord dans le prétoire,
 Il fut parmi les grands qui marquèrent l'Histoire,
 En y laissant son nom pour la postérité.*

Toutes nos excuses au poète, membre des Rosati, et à juste titre exigeant à ce sujet.

ÉDITIONS GALLIMARD

folio histoire

sous la direction de Martine Allaire

Annie CRÉPIN

HISTOIRE DE LA CONSCRIPTION

Folio Histoire n° 169 – 544 p./8,60 €

Les rapports entre armée et république puis démocratie, et plus généralement les rapports entre armée, Etat-nation centralisateur et société.

Annie Crépin, maître de conférences en histoire contemporaine à l'université d'Artois, est spécialiste de l'histoire politique, sociale et culturelle du fait militaire.



Hommage

Beaucoup d'entre nous ont été affectés par le décès de Jean FERRAT qui connut un temps la censure sur les ondes pour avoir en 1969 osé chanter la France de Robespierre dans le fort beau poème « Ma France »

*Cet air de liberté par delà les frontières
 Aux peuples étrangers qui donnait le vertige
 Et dont vous usurpez aujourd'hui le prestige
 Elle répond toujours du nom de Robespierre
 Ma France*

Philippe Lebas & Augustin Robespierre deux météores dans la Révolution

Préface de Gilles CANDAR, historien, président de la Société des Etudes Jaurésiennes

C'est sous ce titre que les éditions BERENICE publient le texte d'Alexandre COUSIN que nous avons présenté dans notre précédent bulletin.

Dans cet ouvrage, dit l'éditeur, l'auteur met l'accent sur la période extraordinaire de l'histoire de France que furent les années 1792-1794 quand les Conventionnels et des généraux d'une vingtaine d'années tentaient de réinventer la France.

Alexandre COUSIN a réalisé un travail de recherches et d'enquêtes sur deux proches de Maximilien Robespierre, son frère Augustin et Philippe Lebas, en dressant des portraits croisés d'individus qui semblent être en définitive le contraire des caricatures faites par le Directoire et les révisionnistes qui ont ensuite modelé à leur guise l'histoire de la Révolution.



**L'auteur:
Alexandre COUSIN**

Dans la préface intitulée « Aux origines de la gauche » qu'il a bien voulu accorder à ce livre, Gilles CANDAR écrit :

« Pourquoi revenir sur la vie de ces deux personnages, malgré tout secondaires de notre histoire politique nationale ? Eh bien, outre leurs mérites intrinsèques, justement parce qu'ils permettent d'évoquer des questions qui n'ont rien de secondaire; Marc Bloch avait souligné l'utilité d'une telle démarche « Plutôt que de consulter sans cesse ces grands premiers rôles de la pensée, l'historien trouverait peut-être plus de profit à fréquenter les auteurs de second ordre ».

Bon de commande à transmettre accompagné de votre règlement par chèque aux
Editions BERENICE, 11 rue de la Glacière, 75013 Paris

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail :

Je commande ... exemplaires du livre
Philippe Lebas et Augustin Robespierre
deux météores dans la révolution
d'Alexandre Cousin

Soit : ... x 15 euros

Je souhaite une dédicace personnalisée : OUI NON (barrez la mention inutile)

Les Amis de Robespierre (ARBR) ont décidé d'accorder une aide financière à cette publication qui contribuera à faire mieux connaître deux révolutionnaires de notre département.

NOUVELLES BREVES

Lettre ouverte

à M. le Président du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais,

Monsieur le Président,
Vous préfacez une élégante petite brochure intitulée « **L'ABC du Nord-Pas-de-Calais** » qui énumère par ordre alphabétique les mérites réels de nos deux départements. On y trouve les Beffrois à la lettre B, le Charbon en C, les Endives en E... et en R : Robespierre. Il précède la liste des célébrités natives de la Région, avec trois courtes lignes pour dire que « son nom est indissociable de la Révolution française, du régime de la Terreur et de la pratique de l'échafaud (souligné PNS) ».

Que Robespierre ait exigé le droit de vote pour les pauvres, combattu l'esclavage, dénoncé les persécutions religieuses et animé le gouvernement qui a libéré la patrie envahie, n'a curieusement pas retenu votre attention.

Quelques lignes plus loin on lit que le ministre Roger Salengro, né à Lille, fut victime d'une campagne de calomnies. Pour vous qui fûtes un temps professeur d'histoire, le parallèle n'était-il pas facile à établir ?

L'extrême droite que vous citez et qui siège en nombre dans votre conseil, ne trouvera certainement rien à redire aux trois lignes insidieuses que votre brochure consacre à notre illustre concitoyen.

Nous voulons croire que votre vigilance a été prise en défaut et nous espérons, M. le Président, que vous ferez rapidement corriger un texte qui caricature un grand révolutionnaire et exprimerez au contraire notre fierté de compter dans la Région le seul personnage de notre histoire qui ait mérité le surnom d'Incorruptible.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

I'A.R.B.R.

Le Bas ou Lebas

L'attention de notre ami Hector OBRY a été justement attirée par le fait que selon les ouvrages on écrit le nom de Le Bas en deux mots ou en un seul. De même pour Le Bon ou Lebon.

Le dictionnaire de la Révolution française de SOBOUL, écrit Lebas et Le Bon, et le Larousse Le Bas. Sur l'acte de baptême recopié dans l'Histoire de Frévent on lit Le Bas, en deux mots. Mais à cette époque les noms propres ne portaient pas souvent de majuscule. Alors qui croire ?

Un sonnet bien malmené

La règle du sonnet (deux quatrains et deux tercets) est rigoureuse et les lecteurs attentifs ont remarqué que nous avons oublié un vers dans le texte ROBESPIERRE de notre ami Emile FOURNIER, publié dans le n° 70.

Il fallait lire :

*Il est natif d'Arras, c'est sa célébrité
Et s'il se distingua d'abord dans le prétoire,
Il fut parmi les grands qui marquèrent l'Histoire,
En y laissant son nom pour la postérité.*

Toutes nos excuses au poète, membre des Rosati, et à juste titre exigeant à ce sujet.

ÉDITIONS GALLIMARD

folio histoire

sous la direction de Martine Allaire

Annie CRÉPIN

HISTOIRE DE LA CONSCRIPTION

Folio Histoire n° 169 – 544 p./8,60 €

Les rapports entre armée et république puis démocratie, et plus généralement les rapports entre armée, Etat-nation centralisateur et société.

Annie Crépin, maître de conférences en histoire contemporaine à l'université d'Artois, est spécialiste de l'histoire politique, sociale et culturelle du fait militaire.



Hommage

Beaucoup d'entre nous ont été affectés par le décès de Jean FERRAT qui connut un temps la censure sur les ondes pour avoir en 1969 osé chanter la France de Robespierre dans le fort beau poème « Ma France »

*Cet air de liberté par delà les frontières
Aux peuples étrangers qui donnait le vertige
Et dont vous usurpez aujourd'hui le prestige
Elle répond toujours du nom de Robespierre
Ma France*

Le Club d'Arras appelé maintenant **Société Populaire** veille et dirige de façon occulte. C'est à lui qu'il faut plaie pour obtenir une place ou encore le fameux certificat de civisme. C'est en son sein que s'échafaudent les dénonciations qui frappent même ceux qui se croient à l'abri mais n'ont plus la faveur de plaie.

L'hiver 1792-93 est des plus pénibles ; pas de vivres, pas de moyens de se chauffer, une circulation de faux assignats qui fait condamner le détenteur involontaire, une spoliation des biens nationaux ; que dire des prisons pleines à craquer de gens de toutes conditions dans un dénuement extrême.

C'est dans ce contexte que le 27 janvier, Arras apprend que « **le tyran n'est plus** » ; c'est-à-dire que Louis XVI a été exécuté le 21. Les mesures de répressions s'accroissent. « *Nous terminons en vous enjoignant de faire arrêter tout individu qui répandrait des bruits alarmants, et tout autre qui, par ses propos inciviques, tenterait de troubler l'ordre public ou prêter à désobéir aux lois et aux décrets de la Convention.* »

C'en est fini des discussions d'idée de liberté qui étaient le souffle et l'espérance de la nouvelle société que l'on voulait obtenir. Le moule est unique, malheur à qui ne s'y fond pas.

Euration et dénonciations remplissent les prisons, car la région, comme la France, est divisée en deux.

Mais il faut bien penser que nous sommes en guerre et que

Commune, de la garde nationale et de la Société populaire d'Arras.

Ayant ainsi des membres de toutes les institutions, ce Comité devient le pouvoir le plus redoutable.

Malgré les premières victoires des armées de la République, le recrutement est très difficile. La désertion devient une plaie ; pour une population rurale, plus d'un an de guerre est bien long. De plus le 1^{er} avril 1793, Dumouriez passe à l'ennemi, aggravant ainsi la répression à Arras. Par suite du retrait de nos troupes de Belgique, **le front se situe sur la Scarpe.**

La municipalité est de nouveau épurée, sans vote cette fois.

L'horloger Gille en fait partie. Les hommes encore modérés en sont exclus le 2 avril 1793. Toutes les libertés sont supprimées. S'exprimer, se rassembler, circuler devient hasardeux. Le courrier est ouvert. Les écrits ne doivent être qu'à la gloire du moment, et encore ! Les clans de l'Assemblée nationale s'affrontent farouchement.

Le dénuement des hôpitaux, par suite du voisinage de l'armée est catastrophique tout comme celui des enfants abandonnés. Ne parlons pas des prisons où l'on meurt d'épuisement.

Arras accueille favorablement la **nouvelle constitution de 1793** qui, je cite « *détruisait les coupables espérances des intrigants et des politiques, des royalistes et des ambitieux, des ennemis de la liberté tant chérie et de la sainte égalité.* »

Le 18 août 1793, la loi contre les accaparements est votée. Punition : la mort. Elle succède à celle de l'emprunt forcé du 30 juillet. Les suspects, les modérés, sont poursuivis avec acharnement. C'est dans ces circonstances que l'anniversaire de la République est célébré à Arras. Le 29 septembre 1793 est décrété la **loi sur le Maximum** qui mécontente la campagne et appauvrit le marché.

Et pourtant, dans cette période de malheur, une réforme heureuse et de grand avenir.

Curieusement, c'est dans ces temps difficiles que la



Costumes de magistrats républicains créés par David

la situation exige certaines mesures répressives, toutefois pas aussi désordonnées et injustes qu'elles vont souvent l'être.

Chacun dénonce son voisin. Les réactionnaires vont dénoncer les républicains pour de réelles et fausses malversations, très mal vécues de ceux qui manquent de tout ; les républicains dénoncent les réactionnaires pour de réels ou supposés complots !.. malgré tout cela et la misère, l'enthousiasme est sincère quand le 11 février 1793, Arras fête la **victoire de Jemmapes** ; l'hymne marseillais est chanté pour la première fois.

Le 4 mars 1793, le district a la bonne idée de nommer Isnardi et le peintre Doncre pour faire un choix parmi les tableaux, livres et manuscrits à conserver, idée salutaire pour la sauvegarde de notre patrimoine. **Ce sont les prémices de notre musée.**

Le 6 avril 1793 est créé un nouveau **Comité de Surveillance** composé de représentants de l'administration du département, du district d'Arras, du Conseil général de la



grande réforme des mesures décimales par la Convention est mise en application. Souhaitable et utile pour l'unité du pays, elle cadre bien avec l'esprit du moment qui tend à faire disparaître toute survivance de l'ordre des choses. La réforme de ce qu'on appelle les poids et mesures ainsi que les monnaies, aisée d'application, est relativement une réussite.

(à suivre)

Bernard Séneca
de l'académie d'Arras

La fuite des deux frères à l'étranger

Tout le monde sait que dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, le roi Louis XVI fuyait Paris pour se réfugier à l'étranger. On sait moins que dans la même nuit, son frère cadet, Monsieur Louis-Stanislas-Xavier, Comte de Provence (le futur Louis XVIII) faisait de même. Tandis que l'un se fit in extremis arrêter à Varennes, l'autre plus chanceux, parvint à rejoindre les nombreux nobles émigrés à Coblenz. Il a raconté lui-même en détail son évasion, dans un texte rédigé à la première personne et intitulé « *Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblenz, par le comte de Provence* ».

Il prit, dit-il, de sa décision de quitter le royaume le jour de Pâques, à cause de « *l'impossibilité où il était d'exercer sa religion* ». Il alla en instruire le roi et la reine qui tentèrent de l'en dissuader car ils préparaient eux-mêmes leur propre évasion. Il décida finalement de fuir avec pour seul compagnon son meilleur ami, le marquis d'Avaray, sa maîtresse, la comtesse de Balbi, étant partie pour les Pays-Bas depuis le 2 juin. Son épouse, Marie-Joséphine de Savoie, (une lesbienne surnommée la « *reine velue* »), partirait le même jour que lui, mais par une autre route.



Le Comte de Provence futur Louis XVIII
1755-1824

D'Avaray s'occupa de lui procurer un déguisement et ils examinèrent la manière de sortir en secret du palais du Luxembourg (sa résidence à Paris). Il leur fallait surtout tromper la vigilance des gardes nationales chargés de leur surveillance et des nombreux domestiques. Ils décidèrent de partir en carrosse, plutôt qu'en cabriolet « *à cause, dit Monsieur, que j'étais trop lourd pour en monter et descendre facilement* ». Il n'avait que 36 ans mais était déjà atteint d'une encombrante obésité. Ils projetèrent également de voyager avec des chevaux de poste plutôt que de louage, ce qui paraîtrait moins suspect. Décidés à se faire passer pour des touristes anglais, ils réussirent à falsifier un ancien passeport.

Avant de partir, Monsieur se rendit aux Tuileries où la reine lui communiqua, afin qu'il le corrigeât, le projet de la « *Déclaration du 20 juin* » que le roi avait préparée pour expliquer sa fuite. Elle lui apprit qu'elle et le roi voyageraient avec des passeports fournis par le ministre de Russie. Le dimanche 20 juin au soir il soupa au Tuileries avec la reine et le roi « *qui jusque là ne m'avait pas fait part du lieu où il allait, me déclara qu'il allait à Montmédy, et m'ordonna positivement de me rendre à Longwy, en passant par les Pays-Bas autrichiens. Nous nous embrassâmes bien tendrement et nous séparâmes persuadés, au moins de ma part, qu'avant quatre jours nous nous reverrions en lieu de sûreté* ».

Rentré au palais du Luxembourg, Monsieur fit mine de se coucher jusqu'au départ de son premier valet de chambre puis rejoignit l'appartement d'Avaray après avoir glissé 300 louis dans les poches de sa robe de chambre. Il avait changé de perruque, peint ses sourcils en noir et portait

un grand chapeau rond garni d'une large cocarde tricolore. Ils traversèrent Paris sans encombre jusqu'au collège et de là prirent une voiture de voyage qui les attendait, conduite par deux domestiques fidèles, dont l'un remit à son maître les diamants qu'il avait emportés et qui furent cachés dans le dossier de la voiture. Au lever du jour ils étaient à Nanteuil. A Soissons il fallut réparer une roue cassée. Leurs passeports étant au nom de Forster, aux relais de poste, où ils échangeaient leurs trois chevaux, ils prenaient soin de parler anglais. Ils passèrent par Laon et Avesnes, contournèrent Maubeuge, dont les portes étaient déjà fermées, et arrivés à Mons, ils se considérèrent hors de danger. Ils se mirent à chanter et Monsieur arracha la cocarde tricolore de son chapeau. La maîtresse, Mme de Balbi, se trouvait là, ils soupèrent ensemble et, arrivé dans sa chambre, Monsieur tomba à genoux pour remercier Dieu de l'avoir protégé !

Le mardi 22, ils arrivèrent à Namur. Le 23, pour rejoindre le roi, ils firent route vers Longwy et Marche. Le lendemain, 24, ayant fait à peine deux lieues, ils furent rejoints par un gentilhomme qui leur apprit « *la triste nouvelle de l'attentat (sic) de Varennes* ». Ils s'en retournèrent à Namur, où les logea l'évêque, puis à Bruxelles, chez l'archiduchesse, où Monsieur retrouva son jeune frère, le Comte d'Artois (futur Charles X), émigré depuis le 16 juillet 1789. Après un séjour à Bruxelles puis être passés par Liège, Aix et Bonn, Monsieur et son compagnon d'exil arrivèrent à Coblenz le mercredi 7 juillet 1791 au château de l'électeur de Trèves. Ils y retrouvèrent toute la fine fleur des nobles émigrés qui, un an plus tard, partira en guerre, avec 14 000 hommes contre les armées françaises de la Révolution. « *C'est là proprement qu'a commencé ma vie politique* », dit alors le frère du roi.

Tour à tour réfugié en Prusse, en Russie, en Suède et en Angleterre, roi sans royaume, depuis le 21 janvier 1793, Louis XVIII rentrera en France (par Calais) en 1814 et fuira à nouveau en Belgique durant les Cent Jours en 1815.

C. L.

LES TRIBUNAUX REVOLUTIONNAIRES

Créés le 30 octobre 1793, les tribunaux révolutionnaires furent en fonction jusqu'au 12 prairial an III.

Ce qu'on peut considérer comme un premier tribunal révolutionnaire fut créé à Paris le 17 août 1792 par l'Assemblée Législative, sur pression des Parisiens de la Commune. Il fut instauré pour juger ceux qui avaient fait tirer sur la foule le 10 août lors de l'assaut contre les Tuileries. Robespierre fut élu président de ce tribunal mais se récusait aussitôt. Les Girondins, attachés à affaiblir la Commune, décidèrent suite aux massacres de septembre 1792 de supprimer ce tribunal d'exception le 29 novembre.

Mais face à l'aggravation de la situation, dès mars 1793, la population considéra les tribunaux ordinaires comme « trop indulgents et leur faiblesse dangereuse pour la République ». Dans le climat de colère du mouvement populaire contre la vie chère, les Montagnards, résolus à ne pas tolérer de nouveaux massacres, décidèrent d'organiser une « violence d'Etat ».

Le 9 mars la Convention décréta l'organisation à Paris d'un **tribunal extraordinaire**, sans appel et sans recours possible à la Cassation, pour le jugement des traîtres, conspirateurs et contre-révolutionnaires. L'institution du jury fut conservée mais l'Assemblée nommait elle-même les 12 jurés, les cinq juges, l'accusateur public et ses adjoints. Dans un premier temps les acquittements furent plus nombreux que les condamnations mais la révolte fédéraliste et les succès des armées de la Coalition puis l'assassinat de Marat conduisirent à des mesures pour permettre au tribunal extraordinaire de frapper encore plus fort.

La Terreur fut décrétée « à l'ordre du jour ». Herman, président du tribunal criminel du Pas-de-Calais, proche de Robespierre, fut nommé à Paris le 28 août 1793. A partir d'octobre 1793 le **Tribunal Révolutionnaire** (ainsi dénommé officiellement le 30 octobre) prononça plus de condamnations que d'acquittements.

Commencèrent alors les premiers grands procès (Marie-Antoinette, les Girondins, Madame Roland, Philippe-Egalité...). Les décrets organisation du Tribunal adoptés en septembre 1793 ne changèrent pas avant les terribles lois aggravantes de Prairial (10 juin 1794). Mais dans la pratique, le fonctionnement en fut durci par le formalisme des interrogatoires, l'intimidation de la défense et les jugements par « fournées ».

Des tribunaux révolutionnaires furent créés dans les départements et pour le Pas-de-Calais celui d'Arras fut installé le 24 juin 1793.

Il siégeait dans les locaux de l'ancien Conseil Provincial d'Artois. Durant les deux premiers mois, il prononça sept acquittements, quatre condamnations à la déportation et quatre peines de mort. Le premier président après le départ d'Herman pour Paris fut Beugnet, l'accusateur public étant Demuliez. Le 9 août 1793, **Joseph Le Bon** fut désigné comme Représentant en mission pour la Somme et le Pas-de-Calais puis le Nord. Dès lors, les tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai multiplièrent les condamnations à mort (plus de 400 en dix mois) et vont compter parmi les plus impitoyables de la République. La Révolte des

paysans de Pernes (surnommée la Petite Vendée), l'invasion d'une partie du Nord par les troupes ennemies, une forte activité contre-révolutionnaire en partie alimentée par les milieux ecclésiastiques majoritairement « réfractaires », ne sauraient suffire à justifier une telle répression due également au comportement exalté du jeune Joseph Le Bon.

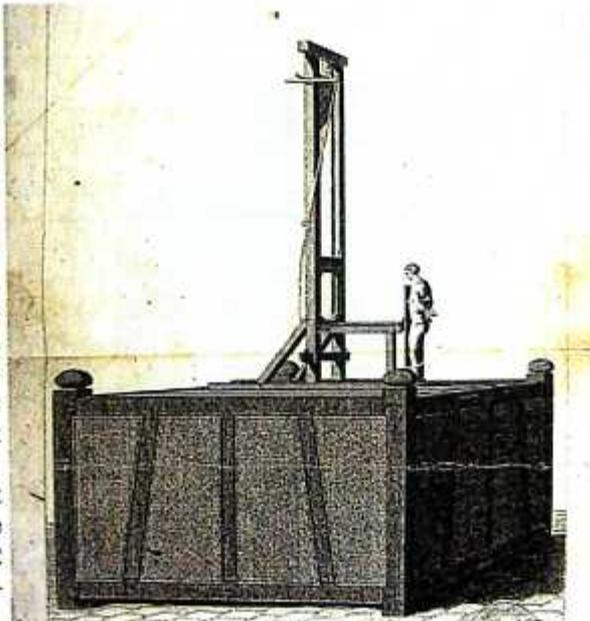
Arrivée à Arras dès le 17 septembre 1792, la guillotine, fabriquée à Lille, fut installée place de la Liberté (Grand'Place d'Arras). Le bourreau d'Arras, Pierre Joseph Outrebonde, était le même que sous l'ancien régime; il a juste troqué sa hache contre la corde de la « machine à décapiter ».

Quand les tribunaux révolutionnaires de province furent supprimés, celui d'Arras fit exception et fut maintenu par décision du Comité de Salut Public du 21 avril 1794. Il ne fut définitivement supprimé que le 10 juillet 1794, la victoire de Fleurus du 26 juin ayant écarté tout péril à nos frontières.

La guillotine fut démontée quelques jours plus tard, à l'occasion de la fête du 14 juillet.

Joseph Le Bon, apprenant la chute de Robespierre (le 9 Thermidor), partit pour Paris où il fut mis en état d'arrestation le 15 Thermidor. Il fut jugé et guillotiné à Amiens le 16 octobre 1795; il n'avait que 30 ans.

Christian Leseureux



Pour éviter que le tranchoir ne s'ébrèche, il faut avoir soin de ne laisser tomber le mouton de toute sa hauteur que pour l'exécution. Avoir l'attention, avant l'exécution, de décrocher la corde du mouton pour qu'il soit entièrement libre dans sa chute.

Mode d'emploi de la « machine à décapiter » : « Pour éviter que le tranchoir ne s'ébrèche, il faut avoir soin de ne laisser tomber le mouton de toute sa hauteur que pour l'exécution. Avoir l'attention, avant l'exécution, de décrocher la corde du mouton pour qu'il soit entièrement libre dans sa chute. »

ROBESPIERRE DANS LE TEXTE

Observations sur les droits et l'état des bâtards

Membre de l'Académie royale d'Arras depuis 1783, puis chancelier, Robespierre en devint le directeur le 26 avril 1786. Le lendemain, il prononça un long discours (de sept quarts d'heure) sur les droits des bâtards.

Il fallut attendre 1971 pour que le chanoine Berthe¹⁾, lui aussi membre de l'académie arrageoise, découvre l'intégralité de ce texte. On peut le lire désormais²⁾ dans le tout récent tome XI des « Œuvres de Robespierre » édité en 2008 grâce à Florence Gauthier de la Société des Etudes Robespierriennes.

Le sort des enfants abandonnés était devenu à la fin de l'Ancien Régime d'une cruelle actualité. De 1750 à 1785 à Arras, les naissances illégitimes avaient plus que doublé. Il était de 12,5 % à Lille en 1785, et dans les grandes villes d'Europe, il atteignait 25 % du total des naissances.

Avant d'entrer dans vif du sujet (la recherche des moyens propres à assurer l'existence des bâtards) Robespierre développe les idées générales ayant principalement pour objet de prévenir, autant qu'il est possible, ces désordres. Parmi celles-ci, il rappelle que « *c'est la misère qui corrompt les mœurs du peuple et dégrade son âme... elle étouffe en lui le germe de l'honneur et le sentiment naturel que l'homme a de sa propre dignité* ».

Voyant dans le mariage le remède au grand nombre d'enfants abandonnés, Robespierre aborde le problème du célibat : « *la source la plus féconde des unions malheureuses* ». Prudemment il précise qu'il n'a point en vue le célibat adopté par l'église³⁾. Il dit des moines que « *la sainteté de leur état et la pureté de leurs mœurs nous rassurent pleinement sur la difficulté des devoirs qu'ils se sont imposés* ». En revanche, il dénonce « *la multitude inutile des valets, qui seraient plus utiles à l'agriculture et au commerce et qui forment un peuple de fainéants au service du luxe et exposé à toutes les tentations de l'oisiveté et de la condition servile* ». Il propose que le gouvernement crée « *une taxe considérable qui pèse sur les funestes jouissances des riches et contribuerait à alléger le fardeau qui accable le peuple* ». Toujours à propos du célibat, il parle des funestes conséquences de celui des gens de guerre.

Quant à ce qu'il conviendrait de faire, Robespierre montre l'inanité de certaines lois telles celle qui consiste à réprimer les crimes des mères qui osent attenter à la vie de leur enfant naturel. Il dénonce de même l'Edit d'Henri II (alors encore en vigueur) qui oblige les filles à déclarer leur grossesse au magistrat.

Après avoir développé des solutions, comme l'incitation à adopter les enfants abandonnés, Robespierre aborde le problème de « *la création d'une institution qui coûterait au gouvernement plus de soins et de dépenses⁴⁾ mais aurait aussi de effets plus étendus. Cette institution*

existe déjà⁵⁾, mais dans un état d'imperfection qui la rend plus funeste que favorable à la conservation des bâtards... Ce n'est point assez d'avoir senti que ces établissements étaient indispensables. Ce n'est point assez d'avoir ouvert quelques hospices aux enfants abandonnés, il faut prendre les mesures nécessaires pour rendre cette institution propre à remplir l'objet qu'elle se propose. Or, à peine dans l'étendue de ce royaume, compte-t-on neuf ou dix hôpitaux destinés aux enfants abandonnés. La capitale n'en a même qu'un seul bien éloigné de pouvoir suffire aux besoins de cette ville immense. Des extrémités de vingt contrées éloignées une multitude d'enfants est transportée



Robespierre avocat à Arras, par Boilly

chaque jour à cet hospice général. On les entasse dans des espèces de tombereaux. Ces innocentes créatures dont la fragile existence cause de si vives alarmes à la tendresse maternelle, sont abandonnées à la discrétion d'un rustre chargé de les voiturer dans un espace de cent lieues. Presque toutes périssent dans le chemin. Eh ! plut à Dieu que nous puissions conserver quelque doute sur cette effrayante vérité ».

Robespierre démontre en suite que ces maisons où l'on réunit un trop grand nombre d'enfants sont de vastes tombeaux et qu'aucun des moyens de leur offrir une quelconque éducation n'existe. Robespierre révèle de surcroît qu'aucune précision n'est prise pour identifier ces enfants ce qui rend impossible que par la suite les parents puissent venir les recueillir.

Autour de ces maisons s'installe un véritable commerce d'enfants abandonnés livré à des mercenaires. Robespierre propose des solutions comme celle de confier des enfants à des familles dans les campagnes. Mais il précise (avant de s'excuser d'avoir abusé de la patience de son auditoire) « *que le sujet mériterait de développer encore d'autres moyens d'améliorer le sort des enfants abandonnés.* »

Ils coûteraient beaucoup de dépenses au gouvernement, « *mais ce n'est jamais sur des dépenses utiles et nécessaires que les peuples gémissent* ».

¹⁾ Auteur d'une biographie de Dubois de Fosseux

²⁾ Pages 137 à 183.

³⁾ Sous la Révolution, Robespierre se prononcera pour le mariage des prêtres.

⁴⁾ On évaluait à 6 millions de livres la somme qui serait nécessaire pour les 40 000 enfants trouvés du royaume.

⁵⁾ Robespierre fait référence à l'Œuvre des Enfants trouvés créée à Paris au XVII^e siècle par Saint-Vincent de Paul.